

# Règlements officiels Défi 808 Bonneville

## INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR TOUS

### Règles générales

Il est de la responsabilité de chaque participant de connaître et de se conformer aux règlements

Le Défi 808 Bonneville se déroule sur des routes publiques qui ne seront pas fermées pour l'évènement. Les participants partagent donc la route avec les véhicules automobiles et doivent rouler obligatoirement sur la voie d'accotement, en file indienne. Les participants doivent en tout temps respecter le code de sécurité routière.

Les violations aux règlements seront considérées comme un comportement antisportif et non sécuritaire et seront sanctionnées par le directeur de course du Défi 808 Bonneville. Ce dernier a l'autorité en tout temps d'intervenir afin de maintenir la sécurité (1), l'équité (2) et l'intégrité (3) du Défi 808 Bonneville.

Toutes les personnes associées au Défi 808 Bonneville sont des ambassadeurs de l'évènement et doivent en tout temps se conduire d'une manière à refléter positivement les valeurs du Défi 808 Bonneville.

### Sécurité et urgences

La sécurité est la préoccupation la plus importante pour toutes les parties engagées dans le Défi 808. La sécurité prévaut au-dessus de toutes les autres règles. En situation d'urgence, veuillez contacter le 911 directement.

Tout accident, blessure ou abandon doit être communiqué à l'équipe du Défi 808 Bonneville le plus rapidement possible Jonathan Collin au (514) 346-7862.

## PARTICIPANT

### Règlements du Défi

Afin d'être reconnu comme un participant qui a officiellement terminé le Défi, tous les inscrits doivent avoir complété la distance et toutes les étapes selon les limites suivantes

**Tous les défis de JOUR (125 - 115 – 202 solo et duo – 404 solo – duo –équipe de 4- 240 solo)**  
Fin journalière : 19:00, aucun cycliste ne devra être sur la route après ce délai par mesure de sécurité.

## **404 – 24 h - Solo - Équipe de 2 - Équipe de 4**

Fin : samedi 14 septembre 7h30 (24 h)

## **808 Solo - Équipe de 2 - Équipe de 4**

Heure limite pour atteindre la station de chronométrage-7 Saint-Donat, samedi 14 septembre - Minuit

Le chronomètre ne sera arrêté en aucune circonstance.

Un participant ne doit pas recevoir aucune aide de type de poussée ou de propulsion par une autre personne ou un véhicule.

Les participants peuvent marcher ou courir s'ils le désirent, pourvu qu'ils conservent leur vélo avec eux.

Aucun participant ou voiture d'équipe ne doit bloquer ou entraver la progression d'un autre participant ou d'une autre voiture d'équipe.

## **Sillonnage ou rouler en peloton**

Les participants du 808 et du 404 km en solo ne peuvent sillonner. Tous les autres cyclistes peuvent rouler en groupe, maximum de 15 cyclistes en file indienne, tel que prescrit par le code sécurité routière.

Les participants doivent rouler en tout temps sur l'accotement de la chaussée.

## **Parcours**

Les coureurs doivent parcourir tout le tracé exactement comme décrit dans le guide du participant.

Chaque kilomètre prévu dans le Défi doit être parcouru par chaque participant ou équipe de relais. Dans le cas d'une erreur de parcours, par exemple, un virage dans une mauvaise direction, le participant doit retourner à l'endroit exact où il a quitté le parcours et continuer de rouler à partir de ce point.

## **Vêtements**

Le port du casque est obligatoire.

Prévoir plusieurs vêtements de rechange adaptés selon la température annoncée.

L'utilisation d'écouteurs est interdite.

## RÈGLEMENT SUR LE VÉLO ET L'ÉQUIPEMENT

Aucun vélo assisté ne peut être utilisé pour le 808 et 404 km. Seul le Ebike sera accepté pour les autres défis (240-125-115 km).

Tous les vélos doivent être équipés d'un système de freins fonctionnel.

Trousse de réparation.

Tous les vélos doivent être identifiés avec le numéro du participant.

Tous les vélos doivent passer l'inspection par les officiels du Défi.

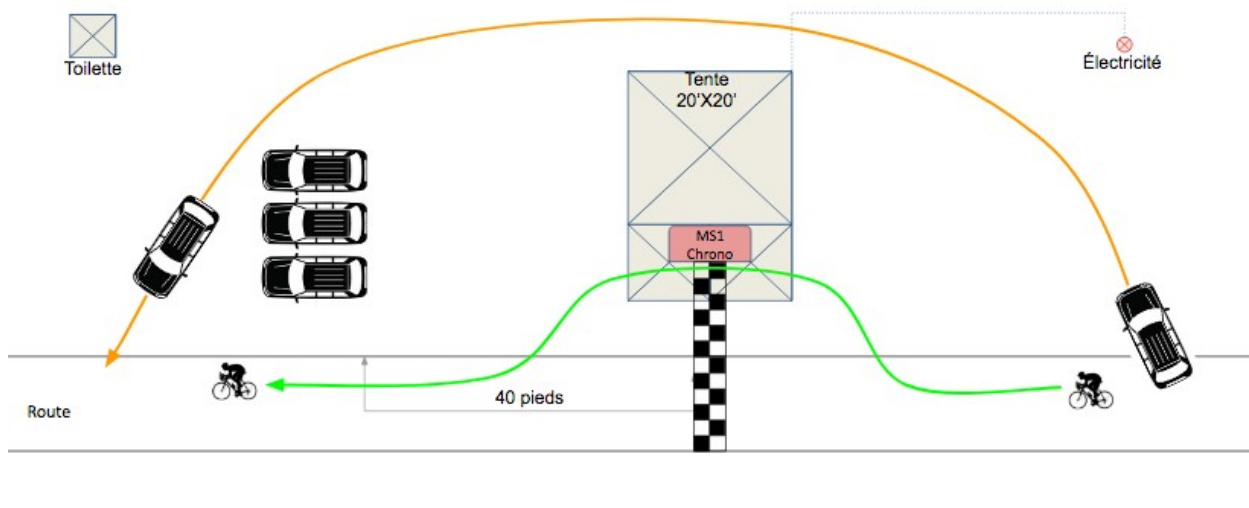
Il est fortement recommandé d'avoir un système de lumière et de piles de rechange.

## STATION DE CHRONOMÉTRAGE ET AIRE DE TRANSITION

Tous les participants et les équipages doivent obligatoirement passer par chacune des stations de chronométrage. C'est à ce moment qu'ils pourront faire le relais de la puce. En aucun temps le changement ne devra être fait sur le parcours entre les stations.

Seulement un participant par équipe à la fois doit se retrouver sur la route, à l'exception des derniers 350 mètres du Défi (chemin des Voyageurs/chemin Duplessis), où tous les membres de l'équipe peuvent être sur leur vélo et rouler ensemble jusqu'à la ligne d'arrivée.

### Exemple de station relais et chronométrage



# PÉNALITÉS, DISQUALIFICATIONS ET ABANDONS

La pénalité pour une violation de ces règlements est la disqualification, à moins qu'une pénalité de temps soit attribuée, à la discrétion du directeur de course.

La violation d'un règlement qui n'entraîne pas une disqualification entraînera une pénalité de temps pour les participants ou équipes qui devra être purgée à la station de chronométrage de Saint-Donat.

**Première offense : un total de 15 minutes**

**Deuxième offense : un total de 45 minutes**

**Troisième offense : DISQUALIFIÉ**

Tout abandon doit être communiqué au directeur de course du Défi 808 le plus rapidement possible au (à venir)

Pour toute question, veuillez contacter Jonathan Collin au (514) 346-7862. Nous considérons que les règlements sont clairs et que vous serez tenus responsables en conformité avec ceux-ci. Le non-respect des règlements entraînera une disqualification à moins qu'une pénalité de temps soit donnée.

# **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

## **CYCLISTES ROULANT EN CONTINU, jour et nuit**

### **(808 KM-404 KM)**

#### **Règles générales**

Tous les participants et l'équipe de soutien doivent signer le formulaire de consentement/acceptation des conditions avant le début du Défi 808 Bonneville.

La présence à la réunion pré-défi **est obligatoire** pour tous les capitaines d'équipes et les participants inscrits individuellement ainsi qu'au moins l'un de ses membres d'équipe de soutien. TOUS les participants et les membres d'équipe de soutien sont fortement encouragés à assister à la réunion et sont généralement attendus.

les membres de l'équipe de soutien doivent en tout temps respecter le code de sécurité routière; (arrêts obligatoires aux feux de circulation, aux panneaux d'arrêts, et rouler le plus possible à droite, etc...

Dans l'idée de respecter l'esprit sportif, les membres d'une équipe de soutien ont le devoir de venir en aide à n'importe quel participant à n'importe quel moment.

Les participants et leur équipe de soutien sont en autonomie pendant tout le long d'une étape et sont dans l'obligation d'assurer leur propre sécurité en tout temps.

Si vous voyez un autre participant ou membre de l'équipe de soutien commettre un geste non sécuritaire ou antisportif, vous devez prévenir un officiel du Défi 808.

Tous les véhicules de soutien doivent transporter une trousse de premiers soins complète et un téléphone mobile.

#### **Sillonnage ou rouler en peloton**

Le sillonnage, ou rouler en peloton, n'est jamais permis pour les épreuves 808 km et 404 km solo.

L'espace suivant doit être maintenu entre deux participants, à l'exception d'un dépassement : a) lorsqu'il roule sans la voiture d'équipe : 15 mètres d'écart (longueur de 3 voitures) entre un autre cycliste ou une voiture; b) lorsqu'il roule avec une voiture d'équipe : 100 mètres d'écart. Il doit y avoir assez d'espace entre deux participants pour que le trafic derrière puisse dépasser confortablement le participant et sa voiture d'équipe au même moment.

# RÈGLEMENTS SUR LE VÉLO ET L'ÉQUIPEMENT

## Vélo

Visibilité : en roulant la nuit (entre 19 h et 7 h), chaque vélo doit être équipé d'un système fonctionnel et légal de lumière avant et arrière et ce système doit être EN MARCHE de 19 h à 7 h (sauf pour les participants du 404 jour seulement).

Tous les vélos doivent être équipés d'un phare avant (lumière blanche 300 lumens minimum) qui doit être allumé en tout temps.

Tous les vélos doivent être équipés d'un feu arrière (rouge), qui doit clignoter et être visible à 200 mètres.

Bande réfléchissante : lorsqu'ils rouleront la nuit, les participants devront porter sur eux ou sur leur vélo du matériel réfléchissant visible dans les quatre directions.

Tout vélo devra avoir au minimum du ruban adhésif réfléchissant.

Haubans de selle (minimum ¼ po de large par 3 po de long)

Fourches - chaque côté (minimum ¼ po de large par 3 po de long)

Pédalier (visible du côté)

Pédales ou souliers (visible de l'arrière)

Roues (3 à 4 sections de 1 po à 3 po de long - ne pas appliquer sur la surface de freinage)

Remarque : collez d'abord du ruban électrique sur toutes les surfaces afin de bien retirer le ruban adhésif réfléchissant après l'évènement.

## ÉQUIPE DE SOUTIEN – 808 et 404 en continu, jour et nuit

Chaque participant ou équipe doit obligatoirement avoir une équipe de soutien qui doit être composée d'au moins deux personnes, autres que les participants de l'épreuve individuelle et du relais à deux.

Une personne doit être désignée capitaine de l'équipe de soutien. Elle agira à titre de porte-parole de l'équipe et du participant.

Les membres de l'équipe de soutien ne doivent pas courir ni marcher aux côtés, devant ou derrière leur participant, pour aucune raison (sauf pour offrir du ravitaillement pendant la période de jour).

Le véhicule de l'équipe de soutien ne doit pas créer un avantage pour les participants en coupant le vent de face ou de côté.

Les équipes de soutien ne doivent pas nuire à la circulation automobile.

Les équipes de soutien ne doivent pas nuire au parcours des autres participants et de leur équipe de soutien.

Les véhicules de l'équipe de soutien ne doivent pas se garer ou être sur le parcours à proximité des cyclistes pour les 12 premiers kilomètres de l'épreuve (route 323 jusqu'à l'intersection de la route 117). Les participants devront faire leurs propres réparations mécaniques sur les 12 premiers kilomètres du Défi.

## **Conduite de jour**

Les véhicules accompagnateurs de l'équipe soutien ne doivent en aucun moment suivre les participants durant le jour (de 7 h à 19 h). La progression du véhicule de soutien pendant le jour se fait par dépassement (leapfrog). Le véhicule se stationne un kilomètre à l'avant du participant et attend que celui-ci le dépasse et soit hors de vue avant de reprendre sa route de manière sécuritaire.

Lorsqu'il est arrêté, le véhicule de l'équipe de soutien doit se garer complètement à l'extérieur la route, avec les clignotants d'urgence actionnés sur le véhicule.

## **Conduite de nuit**

Si les membres de l'équipe de soutien ne sont pas disponibles pendant la nuit, pour quelque raison que ce soit, le cycliste ne peut pas poursuivre sa route et doit demeurer dans le véhicule de soutien.

Tous les participants doivent toujours être suivis par le véhicule de soutien de la façon la plus directe (10 m) et la plus sécuritaire qu'il est permis la nuit. Lorsqu'il suit un participant, le véhicule de l'équipe de soutien doit être le plus à droite possible afin de permettre aux autres conducteurs de voir et de dépasser le véhicule.

Il ne peut jamais y avoir deux véhicules de l'équipe de soutien ou plus derrière un participant. Le caravanage, ou deux véhicules d'équipe derrière un participant, est strictement interdit.

## **VÉHICULE ACCOMPAGNATEUR**

Les véhicules des équipes de soutien doivent être équipés des articles suivants :

Le panneau « Activités sportives » (T-50-7) indiquant la présence d'une activité sportive sur un chemin public rétro-réfléchissant orange fluorescent doit avoir une dimension minimale de 750 mm sur 750 mm (fourni par l'organisation)

Trois autocollants magnétiques doivent être installés sur les véhicules accompagnateurs (deux côtés et un en arrière – fourni par l'organisation).

Un autocollant avec l'inscription « ATTENTION CYCLISTE DEVANT » installé derrière le véhicule. Le lettrage doit avoir 6 pouces de haut, et doit être rouge réfléchissant sur un fond blanc (fourni par l'organisation).

Les clignotants d'urgence doivent être allumés en tout temps pendant la nuit (19 h – 7 h) lorsque le véhicule accompagnateur suit le participant.

Une trousse de premiers soins de base.

Téléphone attitré (remettre numéro à l'organisation) avec l'application de tracking téléchargée (voir procédure en annexe)

Chargeur de téléphone

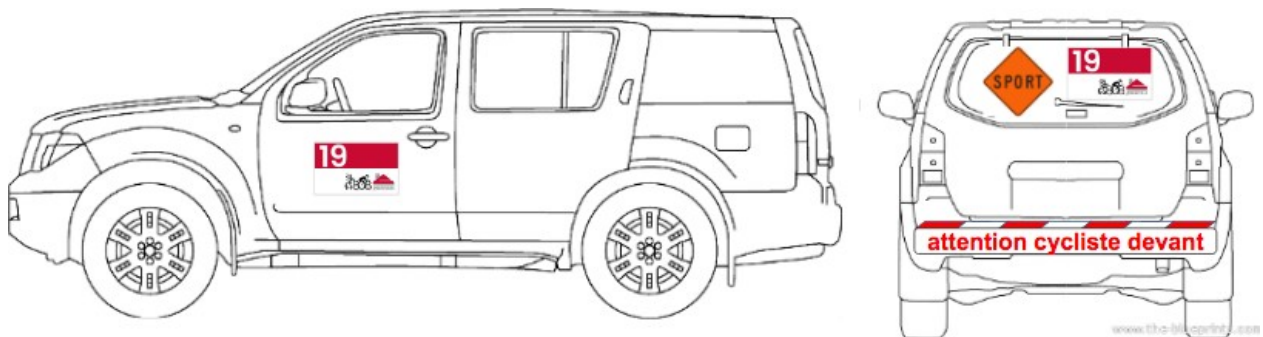
GPS avec parcours téléchargé (ou téléchargé dans le téléphone intelligent)

Eau et nourriture pour les cyclistes et personnel de soutien

Copie papier des directions routières (cue sheets)

Dossard réfléchissant

Lampe de poche ou frontale



Les véhicules récréatifs (VR) ou fourgonnettes de camping ne sont pas acceptés en raison de leur largeur excessive. Le véhicule de soutien idéal est une mini fourgonnette.

Les véhicules de soutien ne peuvent pas tirer de remorque d'aucune sorte.

Tous les véhicules accompagnateurs doivent avoir une preuve d'assurance valide.



# SOMMAIRES DES INSPECTIONS OBLIGATOIRES

## Validation de l'inspection du vélo

Lumières et bande réfléchissantes

\_\_\_\_\_ Phare avant (lumière blanche 300 lumens minimum) visible à 200 mètres

\_\_\_\_\_ Feu arrière (rouge qui doit clignoter) visible à 200 mètres

\_\_\_\_\_ Piles de recharge

\_\_\_\_\_ Haubans de selle (minimum ¼ po de large par 3 po de long)

\_\_\_\_\_ Fourches - chaque côté (minimum ¼ po de large par 3 po de long)

\_\_\_\_\_ Roues (3 à 4 sections de 1 po à 3 po de long)

\_\_\_\_\_ Pédales (visible du côté)

\_\_\_\_\_ Pédales ou souliers (visibles de l'arrière)

\_\_\_\_\_ Casque homologué

\_\_\_\_\_ Numéro d'équipe sur la tige de selle

## Validation de l'inspection du véhicule

Véhicule : marque, modèle et couleur \_\_\_\_\_

Numéro de plaque d'immatriculation \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Panneau « Activités sportives » (T-50-7) à l'arrière du côté gauche

\_\_\_\_\_ Trois autocollants magnétiques (deux côtés et un arrière)

\_\_\_\_\_ Un panneau « ATTENTION CYCLISTE DEVANT » à l'arrière

\_\_\_\_\_ Clignotants d'urgence fonctionnels

\_\_\_\_\_ Trousse de premiers soins de base

Commentaire

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'inspection de l'officiel du Défi 808 Bonneville est finale. Si votre inspection d'équipement n'est pas satisfaisante, une seconde inspection sera nécessaire avant de prendre le départ.

Signature de l'officiel du Défi 808 Bonneville

\_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_